

LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
CLEMENT MAROT
59 rue des Augustins
46005 CAHORS Cedex 9



Tél. : 05 65 35 86 67
Fax : 05 65 35 86 63

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

OBJET DU MARCHE

**TRANSPORT DES ELEVES VERS LES
INSTALLATIONS SPORTIVES-ANNEE CIVILE 2014**

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

**Mardi 05 Novembre
2013 à 17h00**

POUVOIR ADJUDICATEUR

Lycée Clément Marot
59 rue des Augustins
46000 CAHORS

Représenté par : Jean-Luc D'ANGELO, Proviseur

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable du Lycée Clément Marot

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DU MARCHE

Transport des élèves du lycée vers les installations sportives de CAHORS et PRADINES.

MODE DE PASSATION DES OFFRES

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et référencé dans le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 CMP) :

Procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

05 NOVEMBRE 2013 à 17h00

Les offres peuvent être déposées ou transmises par voie postale en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Lycée Clément MAROT
Service Intendance
59 rue des Augustins
46000 CAHORS

L'enveloppe portera la mention « MAPA EPS – NE PAS OUVRIR »

Les conditions générales et renseignements complémentaires sont à demander au responsable des contrats et marchés :

Tél. : 05.65.35.86.10
Fax. : 05.65.35.86.63
Mail : sylvie.raimbault@ac-toulouse.fr
Adresse : Lycée Clément MAROT
Service Intendance
59 rue des Augustins
46000 CAHORS

DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le transport des élèves du Lycée Clément Marot vers les installations sportives de CAHORS et PRADINES :

- Complexe sportif de Cabessut –Dojo CAHORS
- Piscine d’hiver ou nouvelle piscine à compter de février 2014 – CAHORS
- Stade Pierre Ilbert – CAHORS
- PRADINES - CAHORS

Article 2 : Allotissement

Le présent marché comprend un lot unique.

Article 3 : Durée du marché

Année civile 2014 (janvier à décembre 2014).

Article 4 : Organisation des transports et des réservations :

Les parcours sont prévus en règle générale de la manière suivante selon les cycles (3 cycles durant l’année scolaire) :

- complexe sportif CABESSUT-DOJO : 6, 11 ou 15 fois/semaine selon le cycle
- piscine d’hiver/nouvelle piscine : 3 ou 5 fois/semaine selon le cycle
- Stade Ilbert : 2 ou 8 fois/semaine selon le cycle
- Pradines : 2 fois/semaine

Départ et retour des navettes Place du Général de Gaulle

Nombre de navettes : 660 avec variation possible de plus ou moins 15%

La répartition des déplacements (heures, lieux, nombre de classe, nom des enseignants) est donnée avant le début de chaque cycle.

En cas d’absence prévisible d’un enseignant, le transport est décommandé une semaine à l’avance et ne donnera pas lieu à facturation.

En cas d’absence imprévisible d’un enseignant, le transport est décommandé dans les meilleurs délais et ne donnera pas lieu à facturation.

Article 5 : Qualité

Les prestations et les véhicules utilisés doivent répondre à toutes les normes en vigueur en matière de transport d’enfants et au CCAG fournitures et services. Les entreprises devront préciser par écrit sur la pièce n°2 les garanties en matière de sécurité.

Article 6 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous, énumérés par ordre décroissant d’importance :

- Le présent document valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières, daté et signé par le représentant qualifié du candidat ;
- L'attestation sur l'honneur annexée au présent document et prévue à l'article 45 du Code des Marchés publics, datée et signée par le représentant qualifié du candidat.
- Engagement de l'entreprise
- Acte d'engagement + RIB

Article 7 : Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Les critères de jugement sont, par ordre décroissant :

- le prix (60%)
- l'engagement du candidat et les documents fournis attestant des règles de sécurité (20%)
- le service (20%)

Article 8 : Mode de règlement

Aucun acompte ou avance forfaitaire ne sera consenti.

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement par mandat administratif sur présentation d'une facture en trois exemplaires, accompagnée d'un R.I.B.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au décret n°2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Les factures devront parvenir au Lycée Clément MAROT de CAHORS suivant les modalités suivantes :

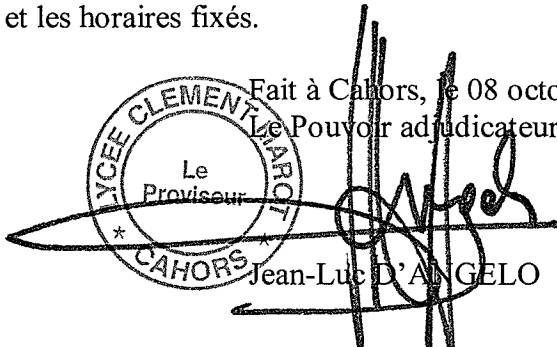
- Le 15 avril pour la période Janvier-Mars
- Le 20 juin pour la période Avril-Juin
- Le 15 novembre pour la période Juin-Octobre
- Le 23 décembre pour la période Novembre-Décembre

Article 9 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.

Les prestations devront respecter les modalités et les horaires fixés.

Fait à Cahors, le 08 octobre 2013
 Le Pouvoir adjudicateur
 Le
 Proviseur
 Jean-Luc D'ANGELO



ATTESTATION SUR L'HONNEUR
(article 44-1 et 45-2 et 3 du Code des Marchés Publics)

Je soussigné :

Agissant pour le compte de la société :

Siège social :

N° SIRET :

ATTESTE SUR L'HONNEUR que :

- je ne suis pas en redressement judiciaire, ou je joins le jugement correspondant,
- je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir,
- l'entreprise que je représente, ou toute personne ayant agi sous son couvert, présente dans l'entreprise, n'ont pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles /324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail,
- le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L341-6, L341-6-4, L620-3, L143-3 et L143-5 du code du travail,
- je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère. Toutefois, si j'y recours, je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France,
- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations en matière fiscale et sociale prévues à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Entreprise occupant au moins 20 salariés (soumise à l'article L323-1 du code du travail)

- j'ai satisfait à l'ensemble des obligations découlant des articles L323-8-1, L323-8-2, L323-8-5 du code du travail.

Signature de la personne ayant pouvoir d'engager la société :

Nom et qualité du signataire :

A _____, le _____
Signature

CAPACITE DU CANDIDAT

Pièces à joindre :

- le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce
- les certificats de qualifications professionnelles
- une déclaration indiquant le matériel et les moyens humains dont le prestataire dispose pour l'exécution du marché
- photocopie de l'attestation d'assurance

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

1) Certifie que l'entreprise que je dirige est inscrite à la DDE, au registre des transports routiers de personnes du département du siège social.

2) Chaque véhicule effectuant le transport possède à bord :

- a) la carte grise ;
- b) l'attestation d'assurance : responsabilité civile, dommage aux biens, accidents, assistance rapatriement ;
- c) un billet collectif mentionnant :
 - Nom de l'entreprise
 - Nom du client
 - Adresse de prise en charge
 - Point de montée
 - Itinéraire prévisionnel aller
 - Destination
 - Point de descente
 - Retour
 - Nombre de chauffeurs
 - Nombre de passagers : enfants et adultes
- d) la carte violette à jour (moins de 6 mois) délivrée par le Service des Mines et autorisant la mise en circulation de chaque véhicule ;
- e) un chronotachygraphe dont l'utilisation sera permanente durant toute la durée du déplacement ;
- f) des pictogrammes « Transport d'enfants » placés de manière visible à l'avant et à l'arrière.

3) Les enfants et les adultes seront transportés tous assis.

- Les bus sont équipés de ceinture de sécurité (à cocher si les bus utilisés pour la prestation en sont équipés).

Je soussigné _____ dirigeant de l'entreprise

M'engage :

- a) à effectuer les prestations dans le respect total des réglementations sociales et des transports (arrêté du 2 juillet 1982) ;
- b) à exiger des conducteurs le respect de la réglementation européenne ainsi que des temps de conduite et de repos (règlement CEE 3820/85 et 3821/5 du 20 décembre 1985).

A _____, le
Le chef d'entreprise

ACTE D'ENGAGEMENT – TRANSPORT EPS 2014

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :
N° de téléphone :
E-mail :

Ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

1) m'engage, conformément aux stipulations du présent document, à réaliser les prestations demandées, objet du marché, pour les montants indiqués ci-dessous :

Complexe sportif Cabessut-DOJO – CAHORS :	PRIX UNITAIRE TTC
Piscine d'hiver et nouvelle piscine CAHORS : PRIX UNITAIRE TTC
Stade Pierre Ilbert – CAHORS :	PRIX UNITAIRE TTC
PRADINES :	PRIX UNITAIRE TTC

2) affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.

3) demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (**joindre un RIB**)

Bénéficiaire :
Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :
Code établissement :
Code guichet :
Numéro de compte :
Clé R.I.B. :

Cachet de l'entreprise

Fait à le

Responsable légal de l'entreprise

NOM

Prénom

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement

Fait à Cahors, le

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Provisieur